Botschaft des Königreichs Marokko

Berlin

Ref. 31 | Crypt | Aus. | Pol

سفارة المملكة المغربية

برلين

15 APR 1

A

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

Destinataire principal: CAB1– DG7/4
Destinataire CC : CAB2- SG/4 - DG8/1
Transmission : cryptée
Diffusion : restreinte
Objet : Présentation d'un projet de motion au Bundestag sur la situation humanitaire au Sahara / Texte de motion.
Réf : ME n° 30 du 12/04/2013.

Comme suit à ma correspondance susmentionnée, j'ai l'honneur de vous transmettre le texte du projet de la motion présentée par un groupe de députés Socio-démocrates et Verts au Bundestag sur « la situation des droits de l'Homme et la situation humanitaire au Sahara ».

Ce texte reprend les éléments incorporés dans les Grandes Questions déjà adressées au Gouvernement allemand en novembre dernier.

C'est un texte nuisible et tendancieux, qui vise à orienter la politique de l'Allemagne, très équilibrée jusqu'à présent, pour ce qui concerne la position à adopter au niveau des Nations Unies, et de l'Union Européenne.

Ce texte ne rend pas justice aux efforts reconnus de notre pays en matière des droits de l'Homme, et son ouverture vis-à-vis des instances internationales qui ont toutes eu la possibilité de se rendre sur place et de s'informer de la véracité des faits.

Contactés à ce propos, les responsables du Ministère des Affaires Etrangères se disent surpris de la présentation de ce texte, élaboré déjà en mars dernier, et qui n'a été présenté au Parlement, notamment à la Commission des Droits de l'Homme et de l'Aide Humanitaire, qu'au milieu de la semaine dernière.

Je compte multiplier les contacts et les démarches, notamment au Bundestag auprès de la majorité parlementaire, afin de convaincre de l'inopportunité de cette motion, qui ne contribue pas, loin de là, à encourager les efforts tendant à améliorer la situation au Maghreb et à favoriser une solution conforme aux critères établis par le Conseil de Sécurité.

T. haute considération

L'Ambassadeur de Sa Majesté le Roi

Omar Zniber

P.J : 1

CONFIDENTIEL

- Traduction-

Parlement Fédéral allemand
17ème période électorale

Imprimé 17/12822
19.03.2013

Demande
des députés Angelika Graf (Rosenheim), Wolfgang Gunkel, Dr. h.c. Gernot Erler, Petra Ernstberger, Iris Gleicke, Ute Kumpf, Thomas Oppermann, Ulrich Meßmer, Christoph Strässer, Dr. Frank-Walter Steinmeier et du groupe parlementaire du parti SPD
ainsi que des députés Volker Beck (Cologne), Ute Koczy, Tom Koenigs, Ingrid Hönlinger, Marieluise Beck (Brême), Agnes Brugge, Viola von Cramon-Taubadel, Harad Ebner, Thilo Hoppe, Uwe Kekeritz, Katja Keul, Dr. Tobias Lindner, Kerstin Müller (Cologne), Dr. Hermann E. Ott, Lisa Paus, Claudia Roth (Augsbourg), Manuel Sarrazin, Dr. Frithjof Schmidt, Dorothea Steiner, Hans-Christian Ströbele, Markus Tressel, Daniela Wagner et le groupe parlementaire Union90/Les Verts

Améliorer la situation des droits de l'homme et la situation humanitaire au Sahara occidental et faire avancer la clarification du statut au regard du droit international

Le Parlement fédéral allemand (Bundestag) demande au gouvernement fédéral allemand de :

1. s'engager sur le plan international pour que le mandat de la MINURSO soit de nouveau prolongé au 30 avril 2013 ;

2. agir auprès des Nations Unies pour que la MINURSO puisse mieux contrôler la situation des droits de l'homme au Sahara occidental et qu'elle soit dotée d'un mécanisme des droits de l 'homme ;

3. agir auprès du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies pour que le Conseil des Droits de l'Homme se penche, dans le cadre d'une « procédure spéciale », sur la situation des droits de l 'homme au Sahara occidental ;

4. inviter le gouvernement marocain à enquêter sur l'évacuation violente du camp protestataire sahraoui Gdim Izik en novembre 2010 et à reprendre la procédure contre les 24 Sahraouis jugés en février 2013, suite aux protestations de Gdim Izik, afin de permettre un procès équitable et transparent ;

5. demander au gouvernement marocain de libérer les prisonniers politiques ;

6. s'engager auprès de l'UE et des Nations Unies sur le plan bilatéral à l'égard du Maroc pour que les rentrées d'argent découlant de l'exploitation des ressources naturelles du Sahara occidental profitent à la population sahraouie ;

7. revoir l'accord de libre échange entre l'UE et le Maroc afin que les marchandises du Sahara occidental ne soient exportées vers l'UE que si les rentrées d'argent en découlant profitent à la population sahraouie ;

8. exclure l'exploitation de la pêche dans les eaux du Sahara occidental, lors de la renégociation de l 'accord de pêche avec le Maroc, jusqu'à ce que son statut soit clarifié par un référendum ;

9. ne pas reconnaître l'administration du Sahara occidental par le Maroc, illégale au regard du droit

international ;

10. s´engager au sein de l´UE pour une position uniforme sur le Maroc et le Sahara occidental ;

11. exiger plus fermement qu´auparavant, dans des entretiens bilatéraux avec le Maroc, une amélioration de la situation des droits de l´homme à l´encontre des Sahraouis sur le territoire du Sahara occidental sous administration marocaine ;

12. augmenter l´aide humanitaire pour les camps de réfugiés de Tindouf et soutenir davantage l´engagement local du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) ;

13. s´engager davantage dans le cadre de l´UE et des Nations Unies pour une solution durable du conflit et pour une mise en œuvre rapide et constructive d'un référendum libre et démocratique, organisé et contrôlé par les Nations Unies ;

14. s´engager à l´échelle internationale pour la reprise de négociations entre le Maroc et le Front du Polisario, conduisant à des objectifs concrets ;

15. explorer avec les acteurs internationaux sur le terrain, dans le cadre du dialogue politique ainsi que de la coopération de développement, les possibilités de créer des forums pour un dialogue entre les acteurs marocains et sahraouis ;

16. ne réaliser aucun projet sur le territoire relevant de l´autorité marocaine, le Sahara occidental, dans le cadre de la coopération de développement et sensibiliser les partenaires marocains pour le conflit du Sahara occidental dans des opérations et projets de coopération de développement allemande et exiger une solution du conflit ;

17. s´informer régulièrement auprès du nouveau chef de la MINURSO, Wolfgang Weisbrod-Weber ;

18. exiger du gouvernement marocain de veiller au respect des « Principes de Paris » pour les institutions nationales des droits de l´homme, particulièrement en ce qui concerne le renforcement et le respect des pouvoirs du Conseil National des Droits de l´Homme (CNDH) ;

19. se prononcer à l´égard du gouvernement marocain pour une coopération étroite du CNDH avec les organisations des Nations Unies et des organisations internationales des droits de l´homme ;

20. exiger la réalisation des enquêtes manquantes sur les violations des droits de l´homme dans les camps de réfugiés dans le cadre d´entretiens avec le Front Polisario et encourager le recensement des réfugiés par l´UNHCR comme première étape du référendum ;

21. exiger des informations et des études sur la situation dans les camps de réfugiés et la région Est du Sahara occidental sous administration du Front Polisario.

Berlin, 19 mars 2013

Dr. Frank-Walter Steinmeier et son groupe parlementaire
Renate Künast, Jürgen Trittin et leur groupe parlementaire